



HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

**HÔPITAL
DE LA
CROIX-ROUSSE**

L'UNITÉ KANGOUROU

L'Unité Kangourou est une unité d'hospitalisation permettant de maintenir le lien parents enfant(s) et de prodiguer les soins médicaux dont le bébé a besoin.

Les professionnels de l'unité sont pleinement engagés dans le soutien à la parentalité.

L'équipe vous accompagnera au mieux dans votre souhait d'allaitement maternel ou artificiel ainsi que dans la réalisation des soins prodigués à votre/vos bébés en vue d'un retour à domicile serein et sécurisé.

La présence d'un des parents est obligatoire 24h/24h.

Le deuxième parent peut également être accompagnant.

Cependant, vous avez la possibilité de nous confier votre enfant ponctuellement en pouponnière en fonction de vos besoins et de l'activité du service.

Avant d'accepter l'hospitalisation dans l'unité, il est vivement recommandé de venir la visiter.

L'équipe paramédicale pourra répondre à toutes vos questions.

Si vous êtes hospitalisée en Néonatalogie – Maternité :

- Votre chambre et vos repas sont pris en charge à 100 % par la sécurité sociale pendant 12 jours
- Votre suivi médical est assuré par une sage-femme de la maternité.

Si vous n'êtes plus hospitalisée ou à partir du 13^e jour d'hospitalisation :

- Vous avez le statut d'« accompagnante »
- Votre chambre est facturée 22 euros/jour avec le petit-déjeuner. Certaines mutuelles prennent en charge ces frais d'accompagnement. N'hésitez pas à vous renseigner en amont.
- Pour vos repas, vous pouvez :
 - > Commander un plateau repas auprès de l'équipe soignante, au tarif de 12,97 euros.
 - > Apporter vos repas : un réfrigérateur et un micro-ondes sont à votre disposition.
 - > Acheter quotidiennement vos repas aux abords de l'hôpital.

La durée du séjour :

La durée d'hospitalisation dépendra de l'état de santé de votre enfant. Il est difficile de la définir en amont.

Le parking :

Vous pouvez bénéficier du parking à 1 euro/jour durant toute l'hospitalisation.

Le congé d'hospitalisation pour le 2^e parent :

Vous pouvez bénéficier de ce congé, le temps de l'hospitalisation de votre bébé (pendant 30 jours maximum).

L'assistante sociale pourra vous accompagner dans vos démarches si nécessaires.





Néonatalogie - Maternité
Hôpital de la Croix Rousse
103 Grande Rue de la Croix-Rousse
69004 Lyon



<https://www.chu-lyon.fr/hopital-de-la-croix-rousse>